

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le

ID : 074-200033116-20230905-DP78\_23-AR

SLOW



## DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le  
Conseil Communautaire  
Article L 5211-9 du CGCT

DP 78\_23

Objet : Attribution d'une prime vélo à Monsieur Abdoulaye KALISSA

### Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu la délibération n° DEL2023\_61 en date du 27 avril 2023 donnant délégation au Président pour procéder, par voie de décision, à l'attribution individuelle des subventions par la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes ;

Vu la délibération n° DEL2023\_93 en date du 25 mai 2023 portant sur la création d'une aide à l'acquisition de vélo pour les habitants du territoire de la 2CCAM ;

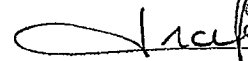
Considérant qu'après examen du dossier de demande de subvention de Monsieur Abdoulaye KALISSA, résidant [REDACTED] il s'avère que ce dossier est conforme ;

### Décide :

- Article 1 : D'attribuer une aide d'un montant de 100 euros TTC à Monsieur Abdoulaye KALISSA ;
- Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 05 septembre 2023

Le Président,

  
Jean-Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : 6 SEP. 2023 - 7 SEP. 2023

Publié sur le site internet de la 2CCAM le :

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 78\_23 Attribution d'une prime vélo à Monsieur Abdoulaye KALISSA